Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251210-D_2025_139-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2025-139 **10/12/2025**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : ENVIRONNEMENT
Service : EAU ET ASSAINISSEMENT
Objet : Demande de subvention concernant le projet de fusions des 3 sites épuratoires de Beslé, Brain-sur-Vilaine et la Chapelle-de-Brain auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le Président de REDON Agglomération,

Il s'agit de solliciter une subvention auprès l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la construction d'une nouvelle station d'épuration commune pour La Chapelle-de-Brain, Brain-sur-Vilaine et Beslé et création des réseaux de transfert.
Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 6 329 490 € HT.
REDON Agglomération demande à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne d'accompagner financièrement la réalisation de ce projet à hauteur de 2 330 401 € (soit 34.61 % du montant des travaux).

VU les articles L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération du conseil communautaire CC_2019_100 du 24 juin 2019 prenant acte de la prise de compétence obligatoire des compétences eau, assainissement des eaux usées et pluviales urbaines au 1er janvier 2020 ;

VU la délibération n°2020_77 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

VU la délibération n°01_CC_2023_93-Eau fixant la feuille de route de REDON Agglomération sur la période 2023-2027 ;

CONSIDERANT que REDON Agglomération a pour projet de créer une station d'épuration commune pour les sites épuratoires de la Chapelle-de-Brain, Brain-sur-Vilaine et Beslé et les réseaux de transfert associés ;

CONSIDERANT l'enjeu n°1 de la feuille de route sur l'eau 2023-2027 « limiter et améliorer la qualité de nos rejets aux milieux extérieurs » et que le projet de la nouvelle station d'épuration s'inscrit dans cet enjeu ;

CONSIDERANT que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne aide financièrement les collectivités à mener des travaux d'amélioration, de reconstruction ou d'extension des ouvrages de traitement des eaux usées y compris les travaux de stockage et de traitement des boues ;

CONSIDERANT que l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du 12ème programme aide financièrement les collectivités pour des travaux de création de réseaux de transfert des eaux usées accompagnant l'amélioration, l'extension, la reconstruction, le déplacement ou le regroupement des stations de traitement des eaux usées ;

CONSIDERANT que les lagunes de Beslé font partie des systèmes d'assainissement prioritaires de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne permettant une majoration du taux d'aide de 25% à 50% ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251210-D_2025_139-DE

CONSIDERANT l'étude en phase PRO réalisée dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de l'opération de fusion des 3 sites épuratoire estimant les travaux à hauteur de 5 770 130 € HT et les besoins en études estimés à 404 120 € HT portant à 6 733 610 € HT l'estimatif total du projet ;

A ce titre, il convient de solliciter une demande de subvention à hauteur de 2 330 401€ auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter une subvention de 2 330 401 € auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**
- **de signer tous les actes et documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision.**

Jean-Francois MARY

Le Président
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34